



## Promesse de vente du terrain signé sans avoir reçu le règlement

Par **vendeville**, le **19/03/2008** à **18:46**

Nous avons signé le contrat de construction chez notre constructeur le 3 mars, ainsi que la promesse de vente du terrain. Ils nous ont dit ce jour que nous recevrons le règlement de construction du terrain avec la promesse de vente contre signé. Lors de la reception du recommandé nous n'avions pas reçu le règlement. Après avoir enfin réussi à l'avoir par notre constructeur, nous avons perdu du temps à essayer d'obtenir des réponses à nos questions, ce qui nous a fait passer la date de retractation. Nous nous retrouvons avec un terrain où nous devons changer les plans de notre maison car nous ne pouvons pas avoir de velux. Deplus nous ne pouvons pas cloturer notre jardin. Que pouvons nous faire? Nous sommes complètement perdu.